

# COMMUNE DE MOUTHE

## **PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 18 février 2014 – 20H30**

Le dix huit février deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mouthe s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth RAMPANT, Maire de Mouthe, à la suite de la convocation qui a été adressée le 12 février 2014.

Etaient présents tous les membres, à l'exception de Pierre Moureaux.

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme Sylvie BERTHET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

L'ordre du jour est :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 – Budget Général
  - a - Compte administratif 2013
  - b - Compte de gestion 2013
  - c - Affectation des résultats
- 3 – Budget Téléskis
  - a - Compte administratif 2013
  - b - Compte de gestion 2013
  - c - Affectation des résultats
- 4 – Budget Camping
  - a - Compte administratif 2013
  - b - Compte de gestion 2013
  - c - Affectation des résultats
- 5 – Budget Bois
  - a - Compte administratif 2013
  - b - Compte de gestion 2013
  - c - Affectation des résultats
- 6 – Budget Cimetière
  - a - Compte administratif 2013
  - b - Compte de gestion 2013
  - c - Affectation des résultats
- 7 – Budget Lotissement
  - a - Compte administratif 2013
  - b - Compte de gestion 2013
  - c - Affectation des résultats
- 8 – Budget Eau
  - a - Compte administratif 2013
  - b - Compte de gestion 2013
  - c - Affectation des résultats

- 9 – Budget Assainissement
  - a - Compte administratif 2013
  - b - Compte de gestion 2013
  - c - Affectation des résultats
- 10 – Informations diverses

**Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 28 janvier 2014. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

**Affaire n° 2A – Budget général – compte administratif 2013**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du budget général, qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	699.917,35 €		
	Recettes	1.216.483,39 €	=====	+ 516.566,04 €
<u>Investissement</u>	Dépenses	1.124.240,13 €		
	Recettes	921.410,17 €	=====	- 202.829,96 €
				<b>+ 313.736,08 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/13..... + 313.736,08 €**

**Restes à réaliser : - 108.698 €**

**Dépenses : 174.518 €**

Mobilier équipement : 6.796 €

Etude chemin du Besset : 2.088 €

PLU : 13.876 €

Réfection logement mairie : 25.430 €

Réfection logement 1 Grande Rue : 8.181 €

Réfection Rue Cart Broumet : 50.438 €

Toilettes publiques : 67.709 €

**Recettes : 65.820 €**

Solde subvention DETR + Enveloppe parlementaire Rue Cart Broumet : 62.820 €

Remboursement signalétique par artisans commerçants : 3.000 €

**L'excédent réel 2013 = + 205.038,08 €**

Le Maire se retirant de la séance, ne participant ni à la discussion ni au vote, le Conseil Municipal approuve, par 12 voix Pour, le compte administratif 2013 du budget général.

**Affaire n° 2B – Budget général – Compte de gestion 2013**

Après la présentation du compte administratif 2013, le Maire présente le compte de gestion 2013 du budget général. Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, par 13 voix Pour, constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif 2013 et approuve le compte de gestion pour l'exercice 2013.

**Affaire n° 2C – Budget général – Affectation des résultats**

Après avoir adopté le compte administratif 2013 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2013, l'affectation au budget primitif 2014 des résultats de l'exercice 2013 est proposée comme suit, pour le budget général :

Report du déficit d'investissement au compte 001	202.829,96 €
couverture du besoin de financement de la section d'investissement, en tenant compte des restes à réaliser, en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement »	311.527,96 €
le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	205.038,08 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 13 voix Pour, cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

**Affaire n° 3A – Budget Téléskis – compte administratif 2013**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du budget téléskis, qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	62.752,22 €		
	Recettes	103.042,72 €	=====	+ 40.290,50 €
<u>Investissement</u>	Dépenses	104.349,12 €		
	Recettes	65.346,21 €	=====	- 39.002,91 €
		<b>RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/13.....</b>		<b>+ 1.287,59 €</b>

**Restes à réaliser : Néant**

**L'excédent réel 2013 = + 1.287,59 €**

Une subvention d'équilibre de 67.000 € HT, a été versée par le budget général.

Le Maire se retirant de la séance, ne participant ni à la discussion ni au vote, le Conseil Municipal approuve, par 12 voix Pour, le compte administratif 2013 du budget « Téléskis ».

**Affaire n° 3B – Budget Téléskis – Compte de gestion 2013**

Après la présentation du compte administratif 2013, le Maire présente le compte de gestion 2013 du budget « Téléskis ». Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, par 13 voix Pour, constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif 2013 et approuve le compte de gestion pour l'exercice 2013.

**Affaire n° 3C – Budget Téléskis – Affectation des résultats**

Après avoir adopté le compte administratif 2013 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2013, l'affectation au budget primitif 2014 des résultats de l'exercice 2013 est proposée comme suit, pour le budget « Téléskis » :

Report du déficit d'investissement au compte 001	39.002,91 €
couverture du besoin de financement de la section d'investissement, en tenant compte des restes à réaliser, en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement »	39.002,91 €
le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1.287,59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 13 voix Pour, cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

**Affaire n° 4A – Budget Camping – compte administratif 2013**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du budget « Camping », qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	40.163,59 €		
	Recettes	44.589,93 €	=====	+ 4.426,34 €
<u>Investissement</u>	Dépenses	7.892,32 €		
	Recettes	11.202,32 €	=====	+ 3.310,00 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/13.....</b>			<b>+ 7.736,34 €</b>

**Reste à réaliser** : - 551 € (Wifi)

**L'excédent réel 2013 = + 7.185,34 €**

Une subvention d'équilibre du budget général de 11.000 € a été versée.

Le Maire se retirant de la séance, ne participant ni à la discussion ni au vote, le Conseil Municipal approuve, par 12 voix Pour, le compte administratif 2013 du budget « Camping ».

**Affaire n° 4B – Budget Camping – Compte de gestion 2013**

Après la présentation du compte administratif 2013, le Maire présente le compte de gestion 2013 du budget « Camping ». Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, par 13 voix Pour, constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif 2013 et approuve le compte de gestion pour l'exercice 2013.

**Affaire n° 4C – Budget Camping – Affectation des résultats**

Après avoir adopté le compte administratif 2013 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2013, l'affectation au budget primitif 2014 des résultats de l'exercice 2013 est proposée comme suit, pour le budget « Camping » :

Compte 001 « excédent d'investissement reporté »	3.310,00 €
Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	4.426,34 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 13 voix Pour, cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

**Affaire n° 5A – Budget Bois – compte administratif 2013**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du budget « Bois », qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	100.572,56 €		
	Recettes	147.643,56 €	=====	+ 47.071,00 €
<u>Investissement</u>	Dépenses	2.178,00 €		
	Recettes	0 €	=====	- 2.178,00 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/13.....</b>			<b>+ 44.893,00 €</b>

**Reste à réaliser : Néant**

**L'excédent réel 2013 = + 44.893,00 €**

Le Maire se retirant de la séance, ne participant ni à la discussion ni au vote, le Conseil Municipal approuve, par 12 voix Pour, le compte administratif 2013 du budget « Bois ».

**Affaire n° 5B – Budget Bois – Compte de gestion 2013**

Après la présentation du compte administratif 2013, le Maire présente le compte de gestion 2013 du budget « Bois ». Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, par 13 voix Pour, constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif 2013 et approuve le compte de gestion pour l'exercice 2013.

**Affaire n° 5C – Budget Bois – Affectation des résultats**

Après avoir adopté le compte administratif 2013 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2013, l'affectation au budget primitif 2014 des résultats de l'exercice 2013 est proposée comme suit, pour le budget « Bois » :

Report du déficit d'investissement au compte 001	2.178,00 €
couverture du besoin de financement de la section d'investissement, en tenant compte des restes à réaliser, en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement »	2.178,00 €
le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	44.893,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 13 voix Pour, cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

**Affaire n° 6A – Budget Cimetière – compte administratif 2013**

Deux caveaux 2 places ont été vendus au cours de l'exercice 2013 (BOURGEOIS Henri, PETITE Claude), ainsi que deux cavurnes (VANOTTI Gilles, VANOTTI Jean-Charles). Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du budget « Cimetière », qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	15.787,79 €		
	Recettes	15.025,49 €	=====	- 762,30 €
<u>Investissement</u>	Dépenses	19.936,35 €		
	Recettes	8.757,00 €	=====	- 11.179,35 €
				<hr/>
	<b>RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/13.....</b>			<b>- 11.941,65 €</b>
<b>Reste à réaliser : Néant</b>				

**Déficit réel 2013 = - 11.941,65 €**

Le Maire se retirant de la séance, ne participant ni à la discussion ni au vote, le Conseil Municipal approuve, par 12 voix Pour, le compte administratif 2013 du budget « Cimetière ».

**Affaire n° 6B – Budget Cimetière – Compte de gestion 2013**

Après la présentation du compte administratif 2013, le Maire présente le compte de gestion 2013 du budget « Cimetière ». Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, par 13 voix Pour, constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif 2013 et approuve le compte de gestion pour l'exercice 2013.

**Affaire n° 6C – Budget Cimetière – Affectation des résultats**

Après avoir adopté le compte administratif 2013 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2013, l'affectation au budget primitif 2014 des résultats de l'exercice 2013 est proposée comme suit, pour le budget « Cimetière » :

Compte 001 « déficit d'investissement reporté »	11.179,35 €
Compte 002 « déficit de fonctionnement reporté »	762,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 13 voix Pour, cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

**Affaire n° 7A – Budget Lotissement – compte administratif 2013**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du budget « Lotissement », qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	416.375,98 €		
	Recettes	421.540,29 €	=====	+ 5.164,31 €
<u>Investissement</u>	Dépenses	463.400,00 €		
	Recettes	338.688,00€	=====	-124.712,00 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/13.....</b>			<b>- 119.547,69 €</b>

**Reste à réaliser : Néant**

**Déficit réel 2013 = - 119.547,69 €**

Le Maire se retirant de la séance, ne participant ni à la discussion ni au vote, le Conseil Municipal approuve, par 12 voix Pour, le compte administratif 2013 du budget « Lotissement ».

**Affaire n° 7B – Budget Lotissement – Compte de gestion 2013**

Après la présentation du compte administratif 2013, le Maire présente le compte de gestion 2013 du budget « Lotissement ». Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, par 13 voix Pour, constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif 2013 et approuve le compte de gestion pour l'exercice 2013.

**Affaire n° 7C – Budget Lotissement – Affectation des résultats**

Après avoir adopté le compte administratif 2013 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2013, l'affectation au budget primitif 2014 des résultats de l'exercice 2013 est proposée comme suit, pour le budget « Lotissement » :

Compte 001 « déficit d'investissement reporté »	124.712,00 €
Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	5.164,31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 13 voix Pour, cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

**Affaire n° 8A – Budget Eau – compte administratif 2013**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du budget « Eau », qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	255.814,74 €		
	Recettes	605.549,51 €	=====	+ 349.734,77 €
<u>Investissement</u>	Dépenses	77.976,99 €		
	Recettes	51.980,06 €	=====	- 25.996,93 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/13.....</b>			<b>+ 323.737,84 €</b>

**Reste à réaliser : - 72.522 €**

**Marché AEP Rue des Côtes – Nicolet TP**

**Marché AEP Saint Simon Beauregard – Groupement Boucard/Colombo**

**L'excédent réel 2013 = + 251.215,84 €**

Le Maire se retirant de la séance, ne participant ni à la discussion ni au vote, le Conseil Municipal approuve, par 12 voix Pour, le compte administratif 2013 du budget « Eau ».

**Affaire n° 8B – Budget Eau – Compte de gestion 2013**

Après la présentation du compte administratif 2013, le Maire présente le compte de gestion 2013 du budget « Eau ». Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.



L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, par 13 voix Pour, constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif 2013 et approuve le compte de gestion pour l'exercice 2013.

**Affaire n° 8C – Budget Eau – Affectation des résultats**

Après avoir adopté le compte administratif 2013 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2013, l'affectation au budget primitif 2014 des résultats de l'exercice 2013 est proposée comme suit, pour le budget « Eau » :

Report du déficit d'investissement au compte 001	25.996,93 €
couverture du besoin de financement de la section d'investissement, en tenant compte des restes à réaliser, en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement »	98.518,93 €
le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	251.215,84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 13 voix Pour, cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

**Affaire n° 9A – Budget Assainissement – compte administratif 2013**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du budget « Assainissement », qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	58.804,24 €		
	Recettes	137.739,09 €	=====	+ 78.934,85 €
<u>Investissement</u>	Dépenses	147.781,24 €		
	Recettes	205.994,88 €	=====	+ 58.213,64 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/13.....</b>			<b>+ 137.148,49 €</b>

**Reste à réaliser** : - 37.193 €

**Marché Mise en séparatif Saint Simon – Groupement Boucard/Colombo**

**L'excédent réel 2013 = + 99.955,49 €**

Le Maire se retirant de la séance, ne participant ni à la discussion ni au vote, le Conseil Municipal approuve, par 12 voix Pour, le compte administratif 2013 du budget « Assainissement ».

**Affaire n° 9B – Budget Assainissement– Compte de gestion 2013**

Après la présentation du compte administratif 2013, le Maire présente le compte de gestion 2013 du budget « Assainissement ». Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, par 13 voix Pour, constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif 2013 et approuve le compte de gestion pour l'exercice 2013.

**Affaire n° 9C – Budget Assainissement – Affectation des résultats**

Après avoir adopté le compte administratif 2013 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2013, l'affectation au budget primitif 2014 des résultats de l'exercice 2013 est proposée comme suit, pour le budget « Assainissement » :

Compte 001 « excédent d'investissement reporté »	58.213,64 €
Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »	78.934,85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 13 voix Pour, cette proposition et donne tout pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

**Affaire n° 14 – Informations diverses**

1 - Renonciation au droit de préemption urbain

Néant

Le Maire,  
Elisabeth RAMPANT

Elisabeth RAMPANT Le Maire,	Pierre MOUREAUX	Rose-May MICHEL-NOEL	Jean-Luc THIEBAUD	Sylvie BERTHET
Bernard PAGNIER	Pierre BOURGEOIS	Claudine MARTIN	Catherine LANQUETIN	Bruno ABID
Patrick BAILLY	Albert LETOUBLON	Marcel INVERNIZZI	Pascal LEGE	